

Commentaire émis à la suite du Manifeste des citoyens-mangeurs du Québec)

Je serai co- présentateur aux audiences nationales du mémoire de Nature-Québec/UQCN vers le 7 septembre prochain .

Je désire ici contribuer à la CAAAQ avec un commentaire personnel.

En août 2002, Nicholas Stern, l'économiste en chef de la Banque mondiale soulignait la nécessité d'un changement fondamental de cap dans la politique agricole et alimentaire et sa critique était dans ces termes : ON NE PEUT PAS TENIR UN TEL NIVEAU ÉCONOMIQUE AVEC LES MODÈLES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION ACTUELS »

Je fais mienne à ma façon cette assertion d'un éminent économiste, en souhaitant que la Commission Pronovost arrive à persuader le Gouvernement minoritaire Charest de ne pas laisser sur la table ses conclusions.

Je voudrais contribuer aussi avec un texte sur la biodiversité des sols agricoles et forestiers, un sujet dont bien peu de gens se préoccupent, et pourtant, c'est la base de tout. Je souhaite que l'Observatoire national sur les sols renaisse de ses cendres à l'IRDA et que de la recherche et de l'innovation technologique en agrobiologie soit généreusement financée et soutenue scientifiquement par l'État. ET de façon récurrente.

Quelques personnes bien en vue dans certains milieux émettent des doutes sur la capacité de la Commission Pronovost de persuader le Gouvernement d'adopter une première politique agricole englobante au Québec. J'étais de ceux qui en mai 2005 réclamaient la tenue d'États généraux de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire au Québec. L'UPA était pour le moins réfractaire au projet. Chacun sait qu'en raison de son omniprésence par ses représentants à toutes les instances politiques et de gouvernance en régions, et du fait que les élections historiquement se font et se défont en région au Québec, son lobby est démesuré en rapport avec les groupes d'intérêt éco-sociaux. Je ne mets pas en cause le bien-fondé de l'UPA. Toutefois, je constate que lorsque l'UCC est devenue l'UPA vers 1972, la fonction sociale de l'Union s'est vue édulcorée au profit de la stricte fonction économique, tandis que le Ministère de l'agriculture et de la colonisation est devenu le MAPAQ : deux œufs au miroir.

« Money talks » : Vers la fin des années '80 le financement de l'UPA, jusque là principalement assuré par les cotisations de base des familles agricoles a basculé principalement de par les cotisations versées au volume des ventes des produits, contingentés. Désormais, le pouvoir de décider des priorités d'investissement de l'organisme ne relevait plus de la représentativité des personnes, mais de la représentativité du volume de production. À partir de ce moment là, les déterminismes de cette organisation venaient des fédérations spécialisées plus payantes que les syndicats régionaux. Depuis ce temps, combien de fois ai-je entendu des élus locaux et régionaux dans ce syndicat d'opérateurs qui dans les faits n'en est plus un, se plaindre que les résolutions au Congrès venant des régions avaient beaucoup plus de difficultés à être tenues en compte et votées que celles des grosses fédérations spécialisées. Le monopole encadré par la Loi fait en sorte que cette organisation sert ni plus ni moins de facade à une agro-industrie qui tire les ficelles par derrière. Tout le

monde est victime dans ça, c'est encore la loi du silence qui prime en raison des grands acquis obtenus de chaude lutte pour ce qui est convenu d'appeler la « classe agricole ». Ce langage est obsolète, puisque à l'évidence les grands intérêts défendus sont ceux des producteurs de denrées, non plus ceux des familles agricoles prises dans un étau. Leur propre Union technocratisée se fout des laissés pour compte qui vendent leur terre au gros voisin, puisque leurs cotisations pèsent de moins en moins lourd dans la prise des décisions stratégiques. Nous sommes en face d'une façade dont la puissance est bétonnée et armée. Un producteur laitier, Monsieur Lapalme suite à sa contestation en Cour suprême du bien-fondé de sa fédération pour le représenter et défendre ses intérêts a tout perdu en frais juridiques et a fini par s'enlever la vie face à une intransigeance inhumaine de son vis-à-vis. Ça joue dur, à l'UPA. Le seul espoir d'une réforme de l'intérieur réside dans le fait que envers et contre tout, c'est une organisation démocratique. Aux fondateurs de l'Union paysanne en 2000, j'en ai appelé aux forces progressistes au plan humain dans le secteur agricole de plutôt s'investir dans l'évolution des mentalités au sein même de l'UPA, mais en vain. Cette dernière a beau jeu maintenant de jouer les vierges offensées. On m'a taxé de faire de l'angélisme et d'idéaliser le potentiel de la démocratie au sein de l'UPA. De par mes engagements avec des groupes éco-sociaux, je suis sur la « black list » de l'UPA et pourtant, je persévère dans mon espoir qu'un jour, les cultivateurs se redonneront du pouvoir et restaureront une conscience sociale dans leur Union face à la machine bureaucratique débridée qu'ils ont entre les mains et qui écrase le gouvernement du Québec, tant le volet législatif que administratif que sous son poids.

Je suis jardinier dans une pépinière, technologue conseil en agrobiologie et éco aménagement rural et fus actif en développement local au Témiscouata de 1976 à 1986 et conseiller aux entreprises au MAPAQ de 1986 à 2002, démissionnaire en objecteur de conscience. Les différents ministères provinciaux et fédéraux et les institutions de recherche développement et enseignement ayant des rapports avec l'agriculture et l'alimentation ont abandonné le rôle capital de recherche et développement, puis de service-conseil neutres en laissant le secteur agricole et alimentaire à la merci des diktats de la grande industrie en amont et en aval de l'agriculture. Le développement du savoir et du savoir-faire doit revenir l'apanage d'instances publiques car la connaissance est un patrimoine commun de toute société. La privatisation du savoir et du pool génétique et leur instrumentalisation par les corporations agro-pharmaceutiques est la pire des catastrophes qui est survenue dans le secteur agroalimentaire au cours des 40 dernières décennies.

En tant que citoyen, je souscris au manifeste en objet. Je me permets d'ajouter que c'est davantage que 20% du budget familial moyen qu'il faudrait consacrer à la rémunération non seulement de la chaîne alimentaire, mais aussi de toutes les fonctions assumées par les gens qui vivent de la terre et qui la font vivre, revivre dans certains cas. Les jardiniers du paysage sont aussi ceux qui font et qui régénèrent dans bien des cas le pays : les paysans. Il y a une dignité humaine qui a été perdue avec le gigantisme des entreprises actuelles.

Dans les années 30 un slogan du Ministère de l'agriculture et de la colonisation clamait : « Emparons-nous du sol ». Les décennies qui ont suivi de laisser-aller de l'agrobusiness et de subventions préférentielles à cette dernière par l'interposition des producteurs agricoles et de leurs fédérations spécialisées, ont fait que le sol arable au Québec est sous intense spéculation et sous séquestre. La transférabilité des fermes à de jeunes familles sans que les parents aient à se saigner à blanc est à toutes fins pratiques impossible. Le plus puissant critère de non durabilité d'un système est sa non reproductibilité. Force est de constater que

l'agriculture que nous soutenons depuis le Rapport Héon ne peut plus durer. Le nombre de suicides avoués et dissimulés d'agriculteurs est effarant. L'acceptabilité sociale du système actuel au niveau des familles agricoles elles-mêmes est rendu au point de rupture. Qu'est-ce qu'un pays sans paysans ? Comment réduire la notion de ce qu'est un agriculteur à sa simple fonction de producteur de denrées ?

Avec la mondialisation des marchés, le système agricole québécois actuel est en compétition directe avec le plus bas dénominateur commun en terme de politiques environnementales et sociales. Le défi qui est le nôtre et celui des commissaires est que le Québec n'est pas isolé du reste du monde et que les règles du marché mondial, même si le commerce extérieur agricole du Québec représente moins de 20% de notre production totale, sont un facteur déterminant de la viabilité et de la rentabilité des entreprises de production. La crise actuelle est une du revenu agricole, tout simplement parce que les fonctions agricoles autres que la production de denrées ne sont pas rémunérées. Je résumerais ces multifonctions des agriculteurs comme suit: jardiniers du territoire.

La Loi sur la protection du territoire agricole et les différents programmes québécois et conditions du marché favorisant l'abus des cultures à large interligne et les élevages intensifs de monogastriques, font en sorte que la plus value sur les terres agricoles est en pratique monopolisée et sous séquestre par une poignée d'intégrateurs. La notion même d'entreprise libérale liée à une croissance illimitée est non-soutenable, non-durable en agriculture, tant au point de vue, écologique, qu'économique que social, à la fois pour les « cultivateurs, les alimentateurs et les mangeurs ».

La sacro-sainte protection des renseignements personnels et les droits de propriété privée sur les sols arables sans égards à la dégradation et à l'érosion de ceux-ci que des pratiques agricoles et abusives entraînent, sont une aberration pour notre « agriculture de l'avenir ». Les différents ministères et instances para-publics agricoles et agroalimentaire, y compris l'UPA, doivent s'échanger librement de l'information sur le micro et le macro-parcellaire en milieu rural. Les sols arables et les sols forestiers doivent désormais reconnus par la Loi comme des biens communs de responsabilité collective dont l'usufruit seulement est objet de propriété privée. Un capital qui a mis de 5,000 ans à 12,000 ans à se constituer ne peut être dilapidé en 50 ans impunément, que ce soit par des monocultures, de la fertilisation abusive, de la contamination aux pesticides ou par du développement routier, domiciliaire ou industriel sauvage. En tant que citoyens, consommateurs et contribuables nous avons collectivement laissé faire le gâchis. Nous devons collectivement assumer les coûts des rectificatifs .

Nous sommes tous et chacun responsables de réinstaurer de la biodiversité dans nos campagnes en favorisant par tous les moyens possibles des systèmes polyculture-élevages à dominante d'herbivores dans toutes nos régions. L'afforestation par bandes et par massifs, le rétablissement des cultures pérennes et cultures de rotation dans nos systèmes agricoles sont incontournables. La R&D publique ou en partenariat public-privé, sur tout ce qui pourrait valoriser les cultures herbagères et les produits de l'agro-foresterie, notamment dans la filière énergétique et des biomatériaux et des plantes extractibles, se doit d'être financée et soutenue par nos gouvernements.

Des réseaux d'expérimentation et d'innovation technique à la ferme doivent être développés afin que les agriculteurs se réapproprient un savoir-faire indépendant des bio-industries en

aval et en amont de la filière. Le transfert des connaissances et la vulgarisation agricole d'intérêt public doit être restauré, et ce, de toute urgence. Les priorités de recherche et de développement doivent être fixées en fonction d'une plus grande autonomie des agriculteurs dans leurs approvisionnements en semences, en reproducteurs, en équipement et machinerie agricole, en énergie produite et économisée à la ferme et en bio-pesticides.

La crise du revenu dans laquelle est plongée nos familles agricoles était prévisible il y a 30 ans. Un auteur s'est chargé alors non seulement de la prévoir, mais encore de formuler 12 recommandations pour solutionner cette crise anticipée. Nul n'a besoin de reformuler, car elles sont encore toutes valables aujourd'hui. Voilà cinq ans, a aussi paru un document fondamental pour le devenir de l'agriculture et de l'alimentation en occident. Avec très peu d'adaptation à notre contexte québécois, ces deux ouvrages présentent des analyses et des synthèses magistrales en très peu de pages. Je recommande très fortement la lecture de ces deux documents aux commissaires et à tous ceux que l'avenir de notre agriculture, de notre alimentation et de nos territoires préoccupent.

Je voudrais signaler aux commissaires deux ouvrages écrits en 1977 aux Etats-Unis pour le premier et en 2002 en Allemagne pour le deuxième.

- 1) Aut. : Wendell Berry :
Ti. : « The Agricultural Crisis : A Crisis of Culture », (41 pages)
(extraits de « The Unsettling of America » Éd. : Sierra Club Books)
Éd. : Myrin Institute, inc.
ISBN : 0-913098-28-0

- 2) Aut : Schweisfurth K.L., Gottwald F.T., Dierkess M & all.
Ti : LA VOIE vers une culture agricole et alimentaire durable
Éd. : Fondation Schweisfurth (version française commanditée par l'IFOAM)
ISBN : 3-9809201-0-0

Le deuxième document est disponible à la librairie Agri-Info. Quant au premier, j'en possède une copie papier que je peux mettre à la disposition des commissaires au besoin.

Les notions ont tendance à s'édulcorer avec le temps, par exemple, « développement durable » défini en 1991 par Gro Bruntland a plus de deux cent définitions maintenant. Il en est de même pour la « multifonctionnalité ». bien des gens mentionnent le terme sans savoir ce dont il s'agit. Il est alors essentiel de revenir aux sources pour savoir de quoi on discute.

Charles-Eugène Bergeron

P.S. :

Je me permets de reproduire ci-après un commentaire reçu de monsieur **Bruno Jean** du GRIDEQ/UQAR en cours de rédaction de cette étude : ses propos ont largement inspiré notre contribution en tant que groupe national à la présente CAAAQ.

À propos de multifonctionnalité ...

En matière de politique agricole, il y a lieu de repenser les stratégies d'intervention pour qu'elles s'inscrivent dans une dynamique de développement rural durable, c'est-à-dire un développement qui réalise un arbitrage optimal entre les contraintes économiques, les potentialités écologiques et les aspirations ou attentes sociales de la population.

Dans ce cadre, la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture nous apparaît une piste à explorer par la politique agricole québécoise, en particulier pour ce qui relève des territoires agricoles fragiles.

Le concept de multifonctionnalité repose sur quelques principes et valeurs clefs autour desquels une nouvelle politique peut être imaginée :

- En premier lieu, la multifonctionnalité reconnaît que la "production" de l'agriculture ne se limite pas à la seule production de denrées alimentaires. Il y a, outre ces denrées alimentaires, production d'autres biens et services indispensables à la bonne marche de la société. Ce que l'on nomme les aménités rurales.
- La multifonctionnalité envisage la question agricole à l'intérieur du territoire - rural en l'occurrence - qui la porte. Il y a donc un déplacement de la problématique de réflexion, qui passe d'une approche verticale (filère agricole) à une approche horizontale (monde rural).
- Avec la multifonctionnalité, le territoire n'est plus synonyme de ressources à exploiter, mais bien d'espaces à fréquenter, à habiter. ⁽¹⁾ De ce fait, les territoires ruraux sont vus comme un patrimoine naturel et un environnement à préserver.
- Le développement de ces territoires passe par la reconnaissance explicite de la diversité des situations, ce qui se traduit par un principe de modulation des aides publiques offrant des mesures de soutien appropriées à chacune des situations. Autrement dit, la multifonctionnalité annonce la fin du "mur à mur".
- La multifonctionnalité repose enfin sur une analyse constante des conditions dans lesquelles opère le marché. Et c'est parce que le marché n'est pas toujours capable d'assurer le développement des territoires que des politiques publiques viendront prendre le relais de manière à conserver à chaque territoire son utilité sociale.

(1) Voir texte de Gérald Domon et Sylvain Paquette dans Le Devoir. "Les territoires ruraux dans la tourmente"

Date ?

Si nous parlons aujourd'hui de la multifonctionnalité de l'agriculture, nous le devons aux négociations de l'OMC visant à supprimer toute politique de soutien aux exportations agricoles. Dans le cadre de ces négociations, ce sont les Européens et les Japonais qui ont introduit cette notion. À l'origine, en Europe, constat a été fait que la politique de prix n'a pas pu arrêter le déclin des exploitations agricoles qui se trouvaient dans les conditions les plus difficiles. Pour permettre la poursuite de leur activité dans ces "zones défavorisées", l'Union européenne^[1] a introduit une dimension territoriale dans ses interventions, selon laquelle les exploitations agricoles dans les zones défavorisées pourront bénéficier d'aides directes et de mesures particulières.

La montée de la question environnementale, au Québec et ailleurs dans le monde, montre combien les problèmes ruraux ne sont plus seulement le problème des ruraux mais le problème de toute la société. Les populations urbaines se sentent concernées par les questions rurales, ce qui les amène à vouloir participer aux prises de décisions concernant l'aménagement rural car les décisions des acteurs ruraux ont des conséquences sur toute la société. Bref, l'époque où le secteur agricole pouvait fonctionner en vase clos est révolue.

Qu'en est-il des autres productions de l'agriculture ?

Historiquement, le producteur agricole produit des denrées alimentaires. C'est encore, souvent, la définition que l'on donne de l'agriculture. Cependant, la véritable question qui est discutée, ici, est celle des sources potentielles de revenus, pour les producteurs agricoles, au-delà de ceux générés par la production de denrées alimentaires.

Si nous portons plus loin la question, apparaît au sein même de la production de denrées alimentaires, une première différenciation, soit la transformation sur place des matières premières. Autrement dit, à la fonction de production s'ajoute la fonction de transformation agroalimentaire. Voilà une autre façon de retirer des revenus, soit investir la notion de valeur ajoutée.

Avançons. Le secteur des services apparaît aussi rapidement. La liste des services potentiels est longue ; citons les activités de transport, d'accueil et de restauration, d'entretien des abords du chalet, etc. Il ne manque pas de producteurs agricoles qui, au Québec, retirent une partie de leurs revenus d'activités partielles, saisonnières, en réponse à des besoins manifestés par la société "locale" ou par tout autre client. Les réserves à explorer sont encore importantes.

Cependant, ces services ne sont pas tous susceptibles de générer une relation marchande entre, d'une part, un client et, d'autre part, le prestataire qui serait le producteur agricole. Il y a donc lieu de différencier les productions pour lesquelles une réponse "marchande" peut être trouvée et les productions pour lesquelles cette même réponse marchande ne peut être apportée. Autrement dit, face à une demande réelle, il n'y a pas obligatoirement de marché. Le marché ne peut donc, à lui seul, mesurer la valeur exacte de l'agriculture.

C'est le cas avec la protection des ressources environnementales, paysagères et culturelles. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de prévoir, en dehors des mécanismes du marché, des outils de soutien à l'activité agricole pour les milieux où cette protection des ressources environnementales et culturelles est fondamentale pour l'avenir de la société toute entière.

Les diverses fonctions de l'agriculture ne sont donc en rien une découverte. Elles ont toujours existé, mais ne pouvaient, dans les conditions des quarante dernières années, se manifester autrement qu'à la marge du système dominant. C'est parce que les attentes de la société à l'égard de l'agriculture changent que ces fonctions reprennent toute leur acuité.

La question que la société québécoise doit se poser est donc celle du prix à payer pour conserver dans les territoires ruraux l'ensemble des facteurs qu'elle souhaite y trouver, à commencer par les personnes qui, en raison de leur activité dans ces territoires, en permettent l'accès. Autrement dit, aucun territoire ne peut être durablement accessible sans la présence permanente d'hommes et de femmes qui y vivent de leur travail. Si ce travail ne trouve pas de rémunération, il ne saurait demeurer longtemps.

(Bruno Jean)

^[1] Commission Européenne, Direction Générale pour l'Agriculture (DG VI), *PAC 2000, Document de Travail, Evolutions du monde rural*, Juillet 1997.
Voir :http://europa.eu.int/comm/agriculture/publi/pac2000/rd/rd_fr.pdf